

“Les droits des uns et des autres seront payés”

Dans le cadre de la restructuration de la CAMPOST, notamment en ce qui concerne le volet social, le gouvernement vient de publier la liste des personnes appelées à quitter ladite entreprise. Pour éclairer l'opinion le ministre d'Etat, Ministre des P&T, Maigari Bello Bouba, et le Ministre délégué auprès du Minefi chargé des Programmes, Daniel Njankouo Lamere, ont conjointement donné un point de presse en présence de l'Administrateur Provisoire, Charles Tawamba. L'intégralité de cette rencontre avec les médias.

DECLARATION LIMINAIRE

Mesdames, Messieurs les journalistes, Je vous remercie d'avoir répondu à mon invitation pour ce point de presse, qui, comme vous le savez, porte essentiellement sur la mise en adéquation des effectifs de la CAMPOST avec le niveau réel de ses activités.

Il s'agit d'une vague de près de 1300 personnes réparties en quatre groupes à savoir :

- 328 fonctionnaires et agents de l'Etat remis à leur administration d'origine ;
- 800 temporaires rappelés au Ministère des Postes et Télécommunications ;
- 139 agents arrivés en fin de contrat.

La mesure a pris effet pour compter du 1er janvier 2006. Et comme vous le savez, elle intervient quatre mois après le premier allègement qui avait concerné 1200 personnes.

Au terme de ces mesures, la CAMPOST compte à ce jour un effectif de 1 100 personnes, ce qui correspond aux recommandations formulées par le Cabinet chargé par le Gouvernement de

mener des études sur le plan social de cette importante entreprise. Mais cela surtout au besoin d'un bon fonctionnement du réseau de la CAMPOST.

Je tiens à préciser que le processus de sélection des personnels s'est inspiré largement des travaux évoqués ci-dessus, notamment en ce qui concerne les profils des personnels retenus. Ce qui était le souci du gouvernement.

A présent, que va-t-il se passer pour les personnes qui quittent la maison ?

Premièrement, les fonctionnaires et agents de l'Etat et les 800 temporaires reviennent tout simplement, qui à son administration d'origine, pour l'essentiel au Ministère des Postes et Télécommunications. Ceux qui sont en province doivent prendre immédiatement service auprès des Délégués Provinciaux des points d'attache. Ceux qui étaient au siège de la CAMPOST doivent se présenter à la Direction des Affaires Générales du Ministère des Postes et Télécommunications pour leur prise de service afin de garantir la continuité de leur traitement salarial.

Deuxièmement, ceux des agents dont on a mis fin aux contrats, les 139 personnes, quittent tout simplement la CAMPOST et seront traités conformément à la réglementation et la législation en vigueur. Pour ce faire, les services compétents de la CAMPOST ont pris toutes les dispositions pour recevoir les personnes concernées afin d'évaluer et de liquider leurs droits. Ces deux opérations vont effectivement commencer à partir du 31 janvier 2006.

S'agissant des personnels qui restent à la CAMPOST, l'Administrateur Provisoire ici présent, va mettre en œuvre un programme minimal devant permettre leur redéploiement à des postes de travail en fonction de leur profil et de leur compétence. Tout cela dans l'optique du rétablissement du principe de la bonne gouvernance dans l'entreprise.

Ce qu'il faut retenir, c'est que le réajustement des effectifs de la CAMPOST s'inscrit dans le cadre du processus de restructuration de cette entreprise.

L'objectif recherché par le Gouvernement est de permettre à la CAMPOST de se repositionner efficacement sur le marché des services postaux et

financiers, pour le plus grand bien de nos populations.

Vous l'avez bien compris, mesdames messieurs les journalistes, la restructuration de la CAMPOST a été rendue nécessaire par la situation économique difficile de l'entreprise mais aussi pour le besoin de garder cet important service social pour assurer le service universel et la modernisation de ce secteur dans le cadre de l'option de libéralisation de ce secteur, le gouvernement le fait avec détermination, mais je dois surtout dire avec lucidité et compassion car comme l'a appelé le Président de la République, la situation sociale dans notre pays est préoccupante. Nous avons une crise qui dure depuis un certain temps et nous espérons la surmonter avec une bonne conclusion de nos programmes économiques et notamment de notre dernier programme économique et triennal. Mais en attendant, tout ce qui doit être mis en œuvre doit se faire avec le moins de dégâts possibles. Je voudrais remarquer avec vous, et vous l'avez également remarqué, très peu de personnes verront finalement la fin de leur emploi. Toutes les dispositions ont été prises pour que tous les droits soient pris en compte et absolument liquidés. Pour le reste, les fonctionnaires et agents de l'Etat, naturellement vont continuer à émarger dans le budget de l'Etat étant entendu qu'ils sont régis par les statuts de la fonction publique. Par rapport aux emplois temporaires qui n'ont pas un statut protégé comme on le sait, vous verrez que le souci de compassion du Gouvernement en application des instructions du Président de la République aura fait que leur emploi soit préservé et toutes les dispositions sont prises pour qu'ils continuent à émarger dans le budget de l'Etat.

Voilà ce que je tenais à vous dire pour commencer cet entretien. En vous remerciant pour votre aimable attention, je reste à votre disposition pour répondre aux questions que vous pourriez poser pour plus d'éclaircissements.

Sylvain Mbiama (CRTV TELE) :
Avec 300 bureaux de poste au Cameroun, et 1 100 employés comment la CAMPOST pourra-t-elle satisfaire sa clientèle ?

Je dois dire encore que cette opération

d'allègement des effectifs de la CAMPOST était d'abord dictée par la situation économique de l'entreprise qui comme vous le savez est des plus préoccupantes. Rappelez-vous tous les mouvements sociaux que nous avons connus dans le secteur des Postes, non seulement des employés, mais des épargnants avaient perdu confiance en l'entreprise qui, à cause de ces difficultés n'arrivait pas à honorer ses engagements. C'est donc ce souci de remettre de l'ordre dans les comptes de l'entreprise qui a d'abord prévalu pour amener les pouvoirs publics à faire cette cure d'amaigrissement des effectifs. Je le dis parce que selon votre question avec 300 bureaux de poste, on pouvait très raisonnablement penser que cet effectif n'était pas en trop. D'ailleurs, on sait que même en Afrique, il y a des pays où des bureaux de poste ont des effectifs plus importants, mais vous comprenez donc que la priorité était au rétablissement de l'équilibre financier de l'entreprise.

Par ailleurs, l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication va permettre la modernisation des méthodes de gestion de l'entreprise. Ce qui nous permettra facilement malgré ce faible effectif de faire face à cette situation afin que tous les bureaux de la CAMPOST soient opérationnels, que les camerounais puissent y aller dans ces structures pour avoir le meilleur service. L'administrateur provisoire avec ses collaborateurs ont pris les dispositions nécessaires pour que ce service minimal efficace puisse être facilité.

Ngemda Mbuinda (CRTV TELE) : What will happen to the lay off workers? In other words what is their fate?

First of all let me stress that very few people will be laid off. That is a total of 139 workers whose contracts have expired. The 1300 people among them civil servants whose situations are governed by the public service status are being recalled mainly in the Post and Telecommunications department because most of them are civil servants of the Postal services. The rest of the civil servants will be sent back to their ministries of origin. They will naturally continued to be paid their normal salaries.

800 of them who have been politically recruited and put at the disposal of CAMPOST are equally being recalled to the ministry of Post and telecommunications.

The minister of Finance and I have taken necessary measures to ensure that their employment is safeguarded as well as their salaries.

But even those 139 who are actually leaving CAMPOST and who are not recalled to any administration will receive their normal dues and compensations; The measures have been taken in line with the wish oh the President Paul Biya who is determined as much as possible to safeguard the social employment in our country.

Albert Patrick Eya (Canal 2 International) : Ne court-on pas le risque de voir les personnes concernées protester dans la rue ? CAMPOST dispose-t-elle des moyens pour indemniser tout le monde ?

Je crois que la seule présence de mon collègue, le Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances chargé des Programmes et de l'administrateur provisoire montre à quel point ce que je vous dis reflète réellement la volonté du gouvernement d'éviter ce genre de situation. D'abord cette opération a été préparée dans le plus grand soin. Je dois vous dire sous le contrôle de mon collègue que des dispositions sont prises réellement malgré la situation préoccupante de la CAMPOST qui depuis quelques temps reçoit du gouvernement d'importants moyens financiers pour faire face aux demandes de retrait des épargnants mais aussi pour faire face à son fonctionnement normal. La CAMPOST pour cette réponse va recevoir le soutien du gouvernement. Actuellement, il y a un certain nombre de procédures qui sont déjà entreprises pour le délai du 31 janvier 2006. La constitution du dossier des personnels concernés a déjà commencé, le calcul et la liquidation des droits commenceront sans délais, et les paiements effectifs à la date communiquée.

Robert Bidza : Quel sera le sort de ces personnels ?

Le Ministère des Postes et Télécommunications a été réorganisé récemment par le Chef de l'Etat qui a accepté de rétablir ses services extérieurs. Aujourd'hui, les structures qu'il faut pour accueillir tout ce personnel sont disponibles.

Christophe Bobiokono (Mutations) : L'Etat a-t-il prévu des mesures d'ac-

compagnement pour les fonctionnaires qui voient leurs salaires baissés de façon drastique ? La CAMPOST était-elle véritablement une entreprise avec son personnel propre?

La préoccupation principale était d'abord la permanence de l'emploi. C'est une question qui n'a pas échappé à la sagacité de ceux qui avaient à étudier ce dossier. Le plan social de la CAMPOST concerne l'ensemble des personnels initialement mis à sa disposition. Les droits seront calculés et payés.

Devant la gravité de la situation de la CAMPOST, il y a un certain nombre de fonctionnaires qui demandaient eux mêmes à revenir au Ministère des Postes et Télécommunications.

François Xavier Eya (La Nouvelle Expression) : Où en êtes-vous avec la situation des épargnants, étant donné qu'il se disait que pour être remboursé, il fallait avoir épargné en 2005 ?

Je voudrai souligner que depuis quelques temps, nous ne connaissons plus les mouvements sociaux qui étaient devenus un spectacle quotidien notamment devant le Ministère, ce qui veut dire que la confiance est revenue. Et cela grâce aux mesures décidées par le chef de l'Etat qui déjà en 2004 lors de la création de la CAMPOST s'était engagé à mettre à la disposition de la CAMPOST des moyens pour faire face aux demandes de retrait des épargnants et depuis lors, je puis vous dire qu'il y a eu des remboursements pour au moins 15 milliards de FCFA. Toute chose qui a permis que les demandes de retrait soient honorées dans une certaine mesure. Pour des détails techniques, je laisserai le soin à l'Administrateur provisoire de répondre.

L'administrateur provisoire.

Je vous remercie. Mon intervention porte sur le compte séquestre qui a été mis en place depuis janvier 2005 et qui permet de sécuriser les dépôts des épargnants. Cette mesure prise par le gouvernement a permis à la CAMPOST de collecter au titre de l'année 2005 près de un milliard et demi de FCFA. Cela montre que la confiance revient progressivement sur l'ensemble du réseau. La mise en place du compte séquestre fait en sorte que les remboursements au titre des dépôts de 2005 à ce jour ne posent aucun problème.